
CRITÈRES DE SÉLECTION
POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS
DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK
EN 2021-2022



Table des matières

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS DE SFNB EN 2022	3
PHILOSOPHIE	3
CRITÈRES DE SÉLECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS	4
FORCE MAJEURE	5
JUSTIFICATION DE LA TAILLE D'UNE ÉQUIPE	5
ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER AUX DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE	5
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE –2021-2022 – Championnat de l'Est : Club Nakkertok, Gatineau (Québec)	7
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE –2020-2021 – Championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)	9
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – 2020-2021 – Championnat national canadien, parc olympique de Whistler (C.-B.)	11
Annexe A : Formulaire de demande de participation à un déplacement pour une compétition	13
Annexe B : Standard (par catégorie, sexe et âge) de sélection pour le championnat national canadien, parc olympique de Whistler (C.-B.)	14
Annexe C : Standard (par catégorie, sexe et âge) de sélection pour le championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)	15

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2022

Veillez noter que les critères à satisfaire pour faire partie des déplacements seront examinés annuellement par le comité de haute performance (CHP) de Ski de fond Nouveau-Brunswick.

PHILOSOPHIE

L'élaboration des critères de sélection pour les déplacements vise les objectifs suivants :

- a) Les athlètes et les équipes qui représentent le Nouveau-Brunswick en ski de fond sont crédibles et compétitifs;
- b) Le fonctionnement du programme de haute performance est assuré à moyen et à long terme;
- c) Les athlètes les plus méritants sont sélectionnés pour faire partie d'une équipe et d'un déplacement;
- d) Les athlètes reçoivent l'information nécessaire (complète et exacte) en temps opportun;
- e) Les critères de sélection correspondent aux recommandations du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) endossé par Ski de fond NB;
- f) Les athlètes sélectionnés doivent fournir la preuve qu'ils sont résidents du Nouveau-Brunswick lorsqu'on leur demande;
- g) Les athlètes sélectionnés doivent faire une demande de participation au déplacement pour confirmer leur présence en tant que représentants de l'Équipe NB.

Les critères servent à définir les exigences et les standards, objectifs et subjectifs, qui s'appliquent à un processus de sélection donné, et ils décrivent comment ils seront appliqués.

CRITÈRES DE SÉLECTION

De façon générale, la sélection des athlètes sera déterminée par :

- a) des objectifs mesurables – des résultats obtenus dans des épreuves désignées;
- b) l'évaluation du niveau d'engagement d'un athlète – son engagement, ses capacités techniques, son potentiel à obtenir de bonnes performances et à participer à la vie d'équipe;
- c) les coûts pour les athlètes et Ski de fond NB, ainsi que les possibilités de financement;
- d) d'autres facteurs – l'âge, l'état de santé, les résultats antérieurs et les cas de force majeure peuvent être pris en considération (Quand de tels facteurs sont pris en compte dans le processus de sélection, la justification et la façon dont ces facteurs ont été pris en compte seront indiquées par écrit à l'athlète qui en fait la demande).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La sélection est effectuée par un comité de sélection. Le comité de sélection est un sous-comité du comité de haute performance, un comité permanent de l'association.

Chaque membre ayant droit de vote doit être exempt de tout conflit d'intérêts, réel ou perçu, avec les athlètes tentant d'être sélectionnés pour faire partie de l'équipe. Les membres ayant droit de vote ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les athlètes tentant d'être sélectionnés et ne doivent pas être l'un des entraîneurs de ces athlètes.

La sélection des athlètes pour la participation aux déplacements et aux équipes est basée sur les critères ci-dessus; les recommandations des entraîneurs de Ski de fond NB peuvent également être considérées par le comité de haute performance (CHP). Le comité de haute performance de Ski de fond NB se réserve le droit de modifier les critères de sélection dans le cas de circonstances imprévues, comme une pandémie, l'annulation d'une épreuve ou les conditions météorologiques.

Le comité de haute performance de Ski de fond NB se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un déplacement ou de retirer des participants à une épreuve s'il s'avère qu'il n'y a pas suffisamment d'athlètes, de leaders, d'entraîneurs ou de personnel de soutien.

Puisque le processus de sélection pour participer aux équipes et aux déplacements dépend en partie des fonds disponibles, le comité de haute performance de Ski de fond NB se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un déplacement ou une tournée s'il s'avère que les fonds sont insuffisants.

Ski de fond NB suggère fortement de souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ si le véhicule utilisé sert à transporter des athlètes.

FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS

Pour chaque déplacement, le comité de haute performance approuve un budget maximal. Au moment de l'estimation des coûts, il faut prévoir les dépenses (déplacement, hébergement et repas) de tous les entraîneurs et du technicien en fartage. Le reste du budget approuvé sera utilisé pour les dépenses des athlètes. La cire et l'application de la cire sont incluses seulement si un technicien en fartage ou un entraîneur est disponible.

Au cours d'un déplacement, si des circonstances imprévues entraînent des frais supplémentaires par rapport au budget préalablement approuvé par le comité de haute performance, il faut en référer au comité de haute performance, qui prendra une décision quant au remboursement. Pour en savoir plus sur les coûts de déplacement, veuillez communiquer avec le gérant de l'équipe, Arthur Austin, ou avec la directrice générale de Ski de fond NB.

FORCE MAJEURE

De temps en temps, des situations indépendantes de la volonté de l'athlète se produisent et l'empêchent d'atteindre les normes pour une course, comme une maladie, une blessure, des problèmes familiaux, un bris d'équipement ou des problèmes de transport. Dans de telles circonstances, le comité de haute performance décidera des mesures à prendre.

En cas de maladie ou de blessure, le comité de haute performance se réserve le droit de demander à l'athlète de lui présenter un billet du médecin et d'ajouter ou de retirer un athlète de la sélection pour participer au déplacement.

En cas d'appel, celui-ci doit être interjeté au comité de haute performance dans les 24 heures suivant la dernière course de sélection pour chaque déplacement. L'athlète (ou le parent qui en est responsable) doit en informer le comité de haute performance, par écrit, en envoyant un courriel à nbxcski@gmail.com.

JUSTIFICATION DE LA TAILLE D'UNE ÉQUIPE

La taille de l'équipe qui participe à un déplacement est déterminée en fonction du financement de Ski de fond NB et tient donc compte des éléments suivants :

- déplacement en voiture (le cas échéant);
- tarifs aériens;
- hébergement et repas;
- supervision et soin des athlètes;
- soutien technique et entraîneurs.

Il est donc possible qu'un athlète qui répond aux critères minimum établis pour la participation à un déplacement ne puisse y participer.

ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER AUX DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE

Chaque athlète sélectionné doit faire une demande pour participer au déplacement en remplissant le formulaire qui se trouve à l'annexe A et en l'envoyant au gérant de l'équipe. La demande sera examinée par le comité de haute performance. Les athlètes sélectionnés doivent envoyer leur formulaire au gérant de l'équipe au plus tard 48 heures avant la date de la décision pour chaque déplacement.

À moins de circonstances atténuantes telles une maladie ou une blessure, les athlètes doivent :

1. démontrer une progression afin de demeurer dans l'équipe (Les progrès sont mesurés de façon suivante : résultats des courses, engagement et journal d'entraînement.).
2. participer à toutes les épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés (avec l'accord de l'entraîneur de leur club ou de l'entraîneur provincial);
3. se familiariser avec le processus de sélection (C'est la responsabilité de chacun, incluant les parents et les entraîneurs, de se familiariser avec les processus qui pourraient les concerner.);
4. posséder une licence de course de Nordiq Canada et être membres d'un club affilié à Ski de fond NB (Ces éléments sont nécessaires pour être admissibles à participer au championnat de l'Est du Canada et au championnat canadien, et cela s'applique aux athlètes des catégories U14 et supérieures. Les athlètes plus jeunes peuvent également acheter une licence de course de développement de Nordiq Canada. Cela est particulièrement recommandé pour les athlètes U14 (2008-2009).);
5. signer le formulaire **le code de conduite et les obligations des membres de l'équipe provinciale** avant de participer à un déplacement d'équipe (La signature est nécessaire une seule fois au cours de la saison 2021-2022.).

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2021-2022 – Championnat de l'Est : Club Nakkertok, Gatineau (Québec)

Dates : 11-13 février 2022

Date des déplacements : à aviser ultérieurement

But : Donner l'occasion à nos skieurs de participer à une compétition de haut niveau en guise de préparation au championnat national.

Âges d'admissibilité : Nés entre 1999 et 2009

Taille de l'équipe : Possibilité de 12 athlètes (selon le financement disponible)

Course de sélection :

- Coupe NB 1 : 15 janvier 2022, à Charlo
- Coupe NB 2 : 16 janvier 2022, à Charlo
- Coupe NB 3 : 22 janvier 2022, à Fredericton
- Coupe NB 4 : 23 janvier 2022, à Fredericton

Critères de sélection (pour chaque course mentionnée ci-dessus) :

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Une catégorie standard par sexe et âge sera utilisée en fonction de la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. La norme utilisée pour cette sélection est expliquée à l'annexe B. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante : (La norme choisie exprimée en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. La norme est fournie à l'annexe B.

pourcentage des athlètes du Nouveau-Brunswick c. standard					
Résultats de la course (athlète du Nouveau-Brunswick)			Calcul du pourcentage		
km	Temps de la course en minutes (hr :min:sec)	Temps pour effectuer 1 km (min/km)	Temps de l'athlète (min/km)	Standard (min/km)	%
7,5	00 :28 :06	00 :03 :45	00 :03 :45	00 :03 :30	93,3 %
			$\frac{00:03:30}{00:03:45} \times 100 \% = 93,3 \%$		

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes dont la moyenne est de 80,0 % ou plus seront admissibles à la sélection. Les athlètes ayant un pourcentage de sélection supérieur auront préséance.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés. Cela sera fait à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : à aviser ultérieurement

Entraîneurs : À déterminer

Chef technicien en fartage : Andrew McNair

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2021-2022 – Championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)

Dates : 26-28 février 2022

Date des déplacements : à aviser ultérieurement

Âges d'admissibilité : Nés entre 2008 et 2011

Taille de l'équipe : 20 athlètes

But : Donner l'occasion à nos jeunes skieurs du Nouveau-Brunswick, âgés de 10 ans à 13 ans, de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat jeunesse NorAm, à Joliette. Ce voyage va également permettre aux membres de l'équipe de tisser des liens entre eux et va les encourager à continuer de pratiquer le sport.

Course de sélection :

- Coupe NB 1 : 15 janvier 2022, à Charlo
- Coupe NB 2 : 16 janvier 2022, à Charlo
- Coupe NB 3 : 22 janvier 2022, à Fredericton
- Coupe NB 4 : 23 janvier 2022, à Fredericton

Critères de sélection (pour chaque course mentionnée ci-dessus) :

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Une catégorie standard par sexe et âge sera utilisée en fonction de la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. La norme utilisée pour cette sélection est expliquée à l'annexe C. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante : (La norme choisie exprimée en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. La norme est fournie à l'annexe C.

pourcentage des athlètes du Nouveau-Brunswick c. standard					
Résultats de la course (athlète du Nouveau-Brunswick)			Calcul du pourcentage		
km	Temps de la course en minutes (hr :min:sec)	Temps pour effectuer 1 km (min/km)	Temps de l'athlète (min/km)	Standard (min/km)	%
4,0	00 :15 :59	00 :04 :00	00 :04 :00	00 :03 :20	83,3 %
			$\frac{00:03:20}{00:04:00} \times 100 \% = 83,3\%$		

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes dont la moyenne est de 80 % ou plus seront admissibles à la sélection. Les athlètes ayant un pourcentage de sélection supérieur auront préséance.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés. Cela sera fait à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : à aviser ultérieurement

Entraîneurs : À déterminer

Chef technicien en fartage : À déterminer

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2020-2021 – Championnat canadien, parc olympique de Whistler (Colombie-Britannique)

Dates : 20-27 mars 2022

Date des déplacements : à aviser ultérieurement

Âges d'admissibilité : Nés entre 1999 et 2008

Taille de l'équipe : 8 athlètes maximum – filles et garçons (en fonction du financement)

But : Donner l'occasion à nos meilleurs skieurs de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat canadien. Notez que les athlètes U14 doivent y concourir dans la catégorie U16.

Course de sélection :

- Coupe NB 1 : 15 janvier 2022, à Charlo (classique?)
- Coupe NB 2 : 16 janvier 2022, à Charlo (patin?)
- Coupe NB 3 : 22 janvier 2022, à Fredericton
- Coupe NB 4 : 23 janvier 2022, à Fredericton
- Coupe NB 5 : 5 mars, 2022, à Tracadie
- Coupe NB 6 : 12 mars, 2022 à Charlo
- Coupe NB 7 : 13 mars, 2022 à Charlo

Critères de sélection (pour chaque course mentionnée ci-dessus) :

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Une catégorie standard par sexe et âge sera utilisée en fonction de la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. La norme utilisée pour cette sélection est expliquée à l'annexe B. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante : (La norme choisie exprimée en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. La norme est fournie à l'annexe B.

pourcentage des athlètes du Nouveau-Brunswick c. standard					
Résultats de la course (athlète du Nouveau-Brunswick)			Calcul du pourcentage		
km	Temps de la course en minutes (hr :min:sec)	Temps pour effectuer 1 km (min/km)	Temps de l'athlète (min/km)	Standard (min/km)	%
7,5	00 :28 :06	00 :03 :45	00 :03 :45	00 :03 :30	

			$\frac{00:03:30}{00:03:45} \times 100 \% = 93,3 \%$	93,3 %
--	--	--	---	--------

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes de la catégorie U14 (2008) ayant une moyenne de 85,0 % ou plus seront admissibles à la sélection.
- Les athlètes de la catégorie U16 (2006-2007) ayant une moyenne de 80,0 % ou plus seront admissibles à la sélection.
- Les athlètes de la catégorie U18 (2005-1999) ayant une moyenne de 75,0 % ou plus seront admissibles à la sélection.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés. Cela sera fait à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : à aviser ultérieurement

Entraîneurs : à déterminer

Chef technicien en fartage : Andrew McNair

Annexe A : Formulaire de demande de participation à un déplacement pour une compétition

Note : Seuls les formulaires remplis par les athlètes seront acceptés. Un formulaire par déplacement sélectionné est requis.

- Déplacement
(cochez un) :
- Championnat de l'Est, Nakkertok, Gatineau, Québec (11-13 février, 2022)
 - Championnat jeunesse NorAm, Joliette, Québec (26-28 février, 2022)
 - Championnat national canadien, Whistler, Colombie-Britannique(20-27 mars 2022)

Renseignements de l'athlète :

Nom : _____
Club : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Mes objectifs pour cette compétition pour laquelle je dois me déplacer sont les suivants :

1. _____
2. _____
3. _____

Voici ce que je ferai pour atteindre ces objectifs :

- Je m'engage à payer les dépenses encourues dans le cadre de ce déplacement, sauf en cas de force majeure.
- Je m'engage à participer aux courses du circuit Coupe NB (indiquées à l'annexe D).

Signature de l'athlète : _____

Signature d'un parent (si l'athlète a moins de 18 ans) : _____

Signature de l'entraîneur du club : _____

Date : _____

Annexe B : Standard (par catégorie, sexe et âge) de sélection pour le championnat national canadien, qui aura lieu au parc olympique de Whistler, en C.-B.

*** Chaque norme a été calculée en utilisant la moyenne des trois premières places, par âge, pour les trois dernières années, au championnat de l'Est du Canada, à Cantley. Si la moyenne d'une année est supérieure ou inférieure de plus de 10 % aux autres années comparatives, cette moyenne sera éliminée pour le calcul.*

Standard – garçons

Catégorie	Âge au 31 décembre 2021 (ANNÉE DE NAISSANCE)	Standard – style libre (min/km)	Standard – style classique (min/km)
U-18 U-20 U-23	18 à 23 (2003 à 1998)	00:02:42	00:02:49
U-18	17 (2004)	00:02:44	00:02:53
U-16	16 (2005)	00:02:46	00:02:55
U-16	15 (2006)	00:02:48	00:02:59
U-14	14 (2007)	00:02:55	00:03:08
U-14	13 (2008)	00:03:10	00:03:14
U-12	12 (2009)	00:03:37	00:03:33

Standard – filles

Catégorie	Âge au 31 décembre 2021 (ANNÉE DE NAISSANCE)	Standard – style libre (min/km)	Standard – style classique (min/km)
U-18 U-20 U-23	18 à 23 (2003 à 1998)	00:03:17	00:03:19
U-18	17 (2004)	00:03:15	00:03:27
U-16	16 (2005)	00:03:21	00:03:30
U-16	15 (2006)	00:03:08	00:03:32
U-14	14 (2007)	00:03:20	00:03:33
U-14	13 (2008)	00:03:29	00:03:39
U-12	12 (2009)	00:03:43	00:03:51

Annexe C : Standard (par catégorie, sexe et âge) de sélection pour le championnat jeunesse NorAm, qui aura lieu à Joliette, au Québec

*** Chaque norme a été calculée en utilisant la moyenne des trois premières places, par âge, pour les trois dernières années, au championnat jeunesse NorAm, à Joliette. Si la moyenne d'une année est supérieure ou inférieure de plus de 10 % aux autres années comparatives, cette moyenne sera éliminée pour le calcul. Les championnats de 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été utilisés pour le calcul des courses de style patin et les championnats de 2013, 2014, 2015 et 2017 ont été utilisés pour le calcul des courses de style classique.*

Standard – garçons

Catégorie	(ANNÉE DE NAISSANCE)	Standard – style libre (min/km)	Standard – style classique (min/km)
U-14	13 (2008)	00:02:59	00:03:33
U-14	12 (2009)	00:03:11	00:03:46
U-12	11 (2010)	00:03:28	00:03:47
U-12	10 (2011)	00:03:49	00:04:06

Standard – filles

Catégorie	(ANNÉE DE NAISSANCE)	Standard – style libre (min/km)	Standard – style classique (min/km)
U-14	13 (2008)	00:03:17	00:03:40
U-14	12 (2009)	00:03:30	00:03:58
U-12	11 (2010)	00:03:48	00:04:05
U-12	10 (2011)	00:04:01	00:04:26

Annexe D : Les athlètes de l'équipe provinciale doivent participer à un nombre minimal de courses de la Coupe NB, comme indiqué dans le tableau suivant :

Si deux (2) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins une (1) course de la Coupe NB.
Si trois (3) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins deux (2) courses de la Coupe NB.
Si quatre (4) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins trois (3) courses de la Coupe NB.
Si cinq (5) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins trois (3) courses de la Coupe NB.
Si six (6) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins quatre (4) courses de la Coupe NB.
Si sept (7) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins quatre (4) courses de la Coupe NB.
Si huit (8) courses de la Coupe NB ou plus ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins cinq (5) courses de la Coupe NB.